

**Colloque****Pour une relance de la loi  
sur la désignation d'un médiateur  
de la République**

Un colloque sur le thème « Médiateur de la République : protecteur du citoyen » vient de se tenir à l'USJ, à l'initiative du Centre professionnel de médiation, en collaboration avec le Centre d'études des droits du monde arabe – faculté de droit et des sciences politiques, avec la participation, notamment, du médiateur de la République française, Jean-Paul Delevoye, et de Moulay M'Hammed Iraki « Wali al-Madhalim » du royaume du Maroc, de l'ancien ministre d'État pour la Réforme administrative, M. Fouad el-Saad, ainsi que du professeur Hassan-Tabet Rifaat.

L'un des buts de ce colloque était de sensibiliser l'opinion à cette fonction. Un grand nombre de professeurs, juristes et hommes de loi ont travaillé en 2005 sur ce thème qui a abouti à la promulgation d'une loi prévoyant la création d'un médiateur de la République au Liban. Mais les décrets exécutifs de cette loi, dont le promoteur principal est M. Fouad el-Saad, tardent à être promulgués, et le Centre professionnel de médiation espère, à travers ce colloque, relancer l'idée et la faire aboutir.

Dans une conférence de presse tenue samedi dernier, M. Delevoye a fait le point des travaux du colloque. « Je veux vous dire à quel point je suis sensible à l'invitation de participer à ce colloque », a-t-il déclaré, définissant le médiateur de la République comme un défenseur des droits des citoyens.

« Par son indépendance, par sa distance, a ajouté Delevoye, le médiateur permet de restaurer l'équilibre politique, la relation entre l'administration et l'usager (...) Les États n'ont pas d'âme, ils n'ont que des intérêts : les sociétés ont besoin d'une âme. La frontière de la dignité et du respect des droits humains ne doit pas être violée. »

Le responsable français a précisé qu'il avait eu de riches échanges avec ses interlocuteurs sur le rôle que peut jouer un médiateur de la République au niveau des prisons ou de la décentralisation.

« La France est disposée à apporter toute sa contribution aux décideurs politiques, a-t-il dit. Vous ne mesurez pas à quel point la lumière du



Jean-Paul Delevoye, médiateur français de la République : « Vous ne mesurez pas à quel point la lumière du Liban brille dans le monde. »

Liban brille dans le monde. Nous sommes capables du meilleur et du pire dans nos démocraties. »

Par ailleurs, les ministres Ibrahim Najjar et Ziyad Baroud, le P. René Chamussy, recteur de l'USJ, Mme Johanna Hawari-Bourgély, directrice du Centre professionnel de médiation, et Mme Martine Herlem ont pris part à la conférence de presse.

« Je voudrais remercier le médiateur de la République d'être venu jusque chez nous et de nous avoir aidés pour avoir un CPM qui soit fort, a dit le P. Chamussy. Je remercie aussi les ministres qui sont venus pour nous aider, car c'est pour le Liban que cela se fait. L'USJ a toujours été passionnée par ce qui tourne autour du dialogue. Je remercie surtout Mme Hawari qui a organisé ce colloque de main de maître. »

Dans son mot d'ouverture, le Pr Chamussy avait souligné : « Il y a pour nous (dans cette institution) quelque chose d'essentiel qui touche tant aux valeurs que l'on aimerait voir assumées par nos compatriotes et leurs responsables qu'au fonctionnement très concret de systèmes politiques trop souvent, dans notre monde arabe, tentés par les voies expéditives du totalitarisme administratif. »

**72 médiateurs déjà au Liban**

De son côté, Mme Johanna Hawari-Bourgély, directrice du Centre professionnel de médiation, a précisé qu'« à ce jour et avec la formation

de cette année, le CPM aura initié 72 médiateurs issus de cultures, confessions et professions diverses. Leur objectif : servir nos concitoyens dans la recherche d'un apaisement de leurs différends ».

Outre la formation de médiateurs professionnels, le CPM s'active sur tous les fronts de la société civile afin de sensibiliser et de promouvoir la médiation, qu'elle soit conventionnelle, judiciaire ou administrative.

À cet effet, le CPM a déposé en juin 2009 un texte de loi pour le développement de la médiation judiciaire au Liban. Et depuis octobre 2009, le CPM est devenu membre du conseil d'administration de la Conférence internationale de médiation pour la justice, association réunissant des médiateurs, magistrats et avocats de 30 pays différents, et ce en vue de développer la médiation judiciaire dans le monde.

« Un grand nombre de pays méditerranéens sont aujourd'hui dotés de cette institution protectrice des citoyens », a conclu Mme Hawari-Bourgély. Ces « ombudsmans » et médiateurs sont rassemblés autour de l'Association des ombudsmans de la Méditerranée, association fondée conjointement en décembre 2008 par le médiateur de la République française, le Wali al-Madhalim du royaume du Maroc et le défenseur du peuple espagnol. Le CPM en est membre, non en sa qualité d'ombudsman, mais en vue de promouvoir la création d'un médiateur au Liban.